

AVIS PUBLIC (Entrée en vigueur)

RÈGLEMENT NUMÉRO 619

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le 1er février 2021, le Conseil municipal a adopté le RÈGLEMENT NUMÉRO 619 modifiant le règlement numéro 263 concernant la délégation de pouvoir autoriser des dépenses et passer des contrats en ce qui a trait à diverses dispositions.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, et toute personne intéressée peut le consulter au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, le 10 février 2021

Geneviève Lauzière, L.L. B., OMA

greffière